

---

---

# **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le programme décennal de dragage d'entretien  
des installations portuaires de Bécancour  
par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour**

**Dossier 3211-02-250**

**Le 18 novembre 2009**

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2007-09-05	Réception de l'avis de projet au MDDEP
2007-09-10	Délivrance de la directive
2008-08-21	Dépôt de l'étude d'impact
2008-11-14	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2009-02-26	Réception de l'addenda n° 1
2009-04-28	Transmission du deuxième document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2009-05-21	Réception de l'addenda n° 2
2009-08-11	Réception d'un document d'informations complémentaires à l'étude d'impact concernant la gestion des sédiments dragués

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Construit graduellement depuis 1970, le port de Bécancour s'avance dans le fleuve Saint-Laurent, créant une zone de sédimentation à l'intérieur de ses installations. La sédimentation y est d'autant plus accrue qu'il se produit à l'intérieur du bassin une baisse importante des vitesses de courant. La SPIPB doit donc y effectuer des dragages d'entretien récurrents afin de maintenir les activités dans son enceinte. Un premier programme décennal de dragage d'entretien a été autorisé par le gouvernement, en juin 1999, à la suite de l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Puisque ce programme

venait à échéance en décembre 2008, la SPIPB a entrepris d'obtenir les autorisations en vue de poursuivre les travaux de dragage, et ce, jusqu'en 2019.

Le programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour a pour objectif de maintenir une profondeur d'eau adéquate permettant l'approche, les manœuvres et l'accostage sécuritaires des navires. Cette profondeur est établie à 10,67 m sous le zéro des cartes. Les travaux de dragage ont lieu en bordure des quais et à l'intérieur de la darse du port. Les infrastructures portuaires de Bécancour sont localisées sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, sur le territoire de la Ville de Bécancour.

D'une durée de 10 ans, le programme déposé par la SPIPB prévoit des dragages sur une base annuelle. À un rythme de 24 heures par jour, les travaux s'étaleront sur une période de 10 à 12 jours à l'intérieur des mois de juillet à novembre. Le volume de sédiments à draguer annuellement est estimé en fonction du taux de sédimentation observé au fil des ans, soit entre 6 000 et 10 000 m<sup>3</sup>. La méthode de dragage proposée par l'initiateur est un dragage mécanique réalisé à l'aide d'une drague à benne preneuse. Considérant les dragages effectués précédemment, les concentrations mesurées à ce moment dans les sédiments et l'impact que pourrait avoir un rejet en eau libre dans ce secteur du fleuve, l'initiateur propose une gestion des sédiments en milieu terrestre. Ainsi, les sédiments dragués seront déposés dans un chaland, transportés sur le bord des quais, pour ensuite être transférés dans des camions et acheminés, pour assèchement, au site de dépôt A localisé immédiatement au sud de la darse.

Dans un premier temps, l'initiateur avait prévu que le dépôt définitif des sédiments asséchés se ferait par le transfert des sédiments, de la zone A à la zone C. La zone identifiée « C » est un espace constitué de deux bassins de sédimentation (central et est) situé un peu plus au sud de la zone A. Les deux sites identifiés pour la gestion des sédiments (zone A et zone C) sont les mêmes que ceux ayant été autorisés dans le cadre du dernier programme décennal, lesquels sont situés sur le territoire de la SPIPB.

Interrogée sur les détails relatifs à la gestion des matériaux, la SPIPB a précisé sa façon de faire. Dans ce plan de gestion, la SPIPB prévoit utiliser la partie nord du bassin est de la zone C pour la mise en dépôt définitive des sédiments. Elle entend recourir à ce secteur au fil des dragages en se dirigeant graduellement vers le sud de la zone. Cette façon de faire a été élaborée en raison de la présence répétée, dans le secteur nord du bassin central, du petit blongios. Cet oiseau est en voie d'être désignée vulnérable par le gouvernement provincial et est identifié espèce menacée par le gouvernement fédéral. La gestion des sédiments a donc été définie afin de protéger le site de nidification de l'oiseau.

Le premier dragage réalisé dans le cadre du présent programme est prévu à l'été/automne 2010. Le coût total est estimé à environ 7,1 millions de dollars pour toute la durée du programme.

### **3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- la Direction des politiques en milieu terrestre;
- la Direction des politiques de l'eau;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- Environnement Canada;
- Pêches et Océans Canada;
- Transports Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR. *Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal et annexes*, par GENIVAR, Société en commandite, août 2008, 93 pages et 10 annexes;
- SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR. *Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP*, par GENIVAR, Société en commandite, février 2009, 24 pages et 7 annexes;
- Lettre de M. Patrice Hamel, de GENIVAR, Société en commandite, à M. Gilles Brunet, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 15 mai 2009, concernant les réponses à la deuxième série de questions et commentaires concernant le programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour, 5 pages et 2 pièces jointes;
- Lettre de M. Jacques Morissette, de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, à M. Gilles Brunet, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 7 août 2009, concernant le plan de mise en dépôt des sédiments dragués, 2 pages et 1 pièce jointe.
- Lettre de M. Jacques Morissette, de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, à M. Gilles Brunet, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 17 novembre 2009, concernant la recevabilité de l'étude d'impact, 1 page.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée de septembre 2007. Toutefois, sur la base des avis reçus du Service des lieux contaminés du Ministère, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune,

d'Environnement Canada et de Pêches et Océans Canada, certains ajustements relatifs à la gestion proposée des sédiments dragués seront discutés avec l'initiateur de projet avant la prise de décision, notamment en ce qui concerne l'utilisation optimale de la zone C en fonction de la présence du petit blongios et des besoins futurs de la SPIPB.

L'initiateur a également transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

### **RECOMMANDATION À LA MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Annie Bélanger**, B.Sc. chimie, M. Sc. science de la terre  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu hydrique